Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902076-20251216-2025_137-DE

Plourin lès-Morlaix

COMMUNE DE

PLOURIN-LES-MORLAIX

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 24

Présents : 13

Votants : 20

DATE DE CONVOCATION :

Le Mardi 09 décembre 2025

Secrétaire de séance :

Françoise Barbier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2025

Délibération N°2025_137

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures, le conseil municipal de Plourin-lès-Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mr Guy Pennec.

Etaient présents : (Formant la majorité des membres en exercice)

Guy Pennec, Morgane Bicrel, Jean-Michel Ogès, Françoise Barbier, Virginie Bernard, René-François Cornec, Mickaël Désouches, Joëlle Hervet, Myriam Kerrien, Loïc Larher, Loïc Loison, Michel Martin, Gérard Pirou

Etaient absents : Anne-Laure Baron, Nathalie Jézéquel, Maureen Troadec, Nicolas Ulrich.

Etaient excusés : Éric Georges, Marie-Christine Coz, Claude Poder, Virginie Baz, Laurence Huon, Tanguy Péron, Sylvie Troadec

Ont donné pouvoir : Éric Georges à Virginie Bernard, Marie-Christine Coz à Gérard Pirou, Claude Poder à Morgane Bicrel, Virginie Baz à Mickaël Désouches, Laurence Huon à Guy Pennec, Tanguy Péron à Françoise Barbier, Sylvie Troadec à Joëlle Hervet

OBJET : ENFANCE-JEUNESSE - PROJET SCOLAIRE – Velery – Surf

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande formulée par le groupe scolaire du Vélery pour l'organisation d'un cycle de 6 séances de découverte du surf, réparties de mi-mai à début juillet, destiné aux élèves de CE2, CM1 et CM2, pour un total de 46 élèves ; Ce projet s'inscrit dans une démarche d'éducation sportive et de sensibilisation au milieu maritime, en cohérence avec les objectifs pédagogiques de l'établissement.

Considérant que le coût global de l'opération s'élève à 6 496 €, comprenant l'encadrement, le matériel et les déplacements. Une participation financière de 25 € par élève, soit un total de 1 150 €, a été sollicitée auprès de la commune afin de soutenir la mise en œuvre de ces séances. Par ailleurs, Morlaix Communauté contribue au financement à hauteur de 1 449 €.

Considérant l'avis de la commission 3, réunie le 19 novembre 2025, qui a examiné la demande et émis un avis favorable pour une prise en charge de 20 € par élève, soit un total de 920 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De participer aux frais de ce projet à hauteur de 20 € par élève, soit un montant maximum de 920 €.
- De valider le règlement des dépenses par paiement de factures établies au nom de la mairie de Plourin-lès-Morlaix.
- De préciser que le montant sera inscrit au budget municipal 2026 et que la subvention sera versée après le vote de celui-ci.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902076-20251216-2025_137-DE

Adopté à l'unanimité

Et ont, les membres présents, signé au registre

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance
Françoise Barbier

MAIRIE DE PLOURIN LES MORLAIX 29600

Le Maire,
Guy Pennec

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*